



**COMMUNE DE FILLIÈRE**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION**  
**VENDREDI 27 MARS 2026**  
**Début de séance à 19h30**

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 32 - Pouvoirs : 1 - Votants : 33**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** RUBIN-DELANCHY J. (pouvoir à BOCQUET N.)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christelle ALESINA

\*\*\*

### **1. Ouverture de la séance de Conseil municipal**

Monsieur le Maire, maire sortant ayant procédé à la convocation des élus, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Monsieur Christian ANSELME passe ensuite la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Charles MAXENTI, pour qu'il préside la séance et l'élection du maire.

A la suite de la vérification des conditions de quorum, **constat est fait, en début de séance, que 32 membres sont présents et 1 est excusé.** Les conditions de quorum sont donc réunies.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Monsieur Jean-Charles MAXENTI demande s'il y a une ou un candidat. Madame Christelle ALESINA se propose.

**Madame Christelle ALESINA** assure les fonctions de secrétaire de la séance.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2026**

Le procès-verbal a été transmis avant la séance aux membres de l'Assemblée, pour approbation.

M BOCQUET demande une modification du point 11. Il manque un mot : « Monsieur le Maire ». Le mot est ajouté.

**Le procès-verbal de la séance du 23 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec cette modification.**

### **4. Élection du maire de la commune de Fillière**

Monsieur Jean-Charles MAXENTI propose ensuite de procéder à l'élection du Maire. Il ajoute que le dépouillement des suffrages sera assuré par les deux assesseurs qui doivent

théoriquement être les deux plus jeunes élus du conseil. Il appelle donc Monsieur Bastien CHAPPAZ et Monsieur Antoine GRANGE.

Monsieur Jean-Charles MAXENTI explique que pour le vote chaque conseiller doit se déplacer pour mettre son bulletin dans l'urne. Cependant, pour faciliter le scrutin, ce sera l'urne qui se déplacera.

Monsieur Jean-Charles MAXENTI demande s'il y a des candidats.

Monsieur Christian ANSELME est candidat.

Monsieur Jean-Charles MAXENTI invite les conseillers municipaux à procéder au vote par scrutin secret, en déposant leur bulletin dans l'urne, amenée par les scrutateurs, à l'appel de leur nom.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
- *Suffrages exprimés : 29 (majorité absolue : 15)*
- Ont obtenu :
  - Christian ANSELME : 25 voix
  - Philippe MACHEDA : 3 voix
  - Catherine GURLIAT : 1 voix

**Ainsi, compte-tenu de ces résultats, le Conseil municipal :**

- **DÉCLARE** Monsieur Christian ANSELME, maire de la commune de Fillière et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour la confiance accordée et annonce faire un discours à la fin du conseil. Il précise néanmoins qu'il mesure pleinement la confiance qui lui est accordée et les responsabilités qui vont avec. Il garantit que c'est avec beaucoup d'énergie et d'envie qu'il engage ce nouveau mandat.

Monsieur Jean-Charles MAXENTI remet la présidence de cette séance à Monsieur le Maire pour la suite de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

## **5. ÉLECTION DES MAIRES DELEGUES DES COMMUNES DELEGUEES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut élire des maires délégués car la commune de Fillière comporte des communes déléguées. Il précise que les maires délégués sont responsables de l'état civil, bien que le conseil souhaite mettre en place les binômes d'élus dans chaque village comme annoncé lors de la campagne.

Monsieur le Maire propose de passer à l'élection de maires délégués, par ordre alphabétique, en commençant donc par l'élection du maire délégué d'Aviernoz. Il demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY est candidat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut procéder à l'élection dans les mêmes conditions que l'élection du maire de Fillière, par scrutin secret, en déposant leur bulletin dans l'urne amenée par les scrutateurs, à l'appel de leur nom.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- *Suffrages exprimés : 29 (majorité absolue : 15)*
- Ont obtenu :
  - Jean-Yves RUBIN-DELANCHY : 28 voix
  - Christelle ALESINA : 1 voix

**Monsieur le Maire invite ensuite à procéder à l'élection du maire délégué d'Evires et demande s'il y a des candidats.**

Madame Catherine SONDAZ et Monsieur Patrick MEYNET se portent candidats.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- *Suffrages exprimés : 33 (majorité absolue : 17)*
- Ont obtenu :
  - Patrick MEYNET : 25 voix
  - Catherine SONDAZ : 8 voix

**Monsieur le Maire invite ensuite à procéder à l'élection du maire délégué des Ollières et demande s'il y a des candidats.**

Madame Catherine MERCIER-GUYON est candidate.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
- *Suffrages exprimés : 28 (majorité absolue : 15)*
- Ont obtenu :
  - Catherine MERCIER-GUYON : 27 voix
  - Christian ANSELME : 1 voix

**Monsieur le Maire invite ensuite à procéder à l'élection du maire délégué de Saint-Martin-Bellevue et demande s'il y a des candidats.**

Madame Christelle ALESINA est candidate.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- *Suffrages exprimés : 28 (majorité absolue : 15)*
- Ont obtenu :
  - Christelle ALESINA : 25 voix
  - Sylvie PONCET-FILLION : 2 voix
  - Jean-Yves RUBIN-DELANCHY : 1 voix

Monsieur le Maire annonce qu'il y a eu 3 votes pour Monsieur Christian ROPHILLE, présent ce soir dans la salle. Il le salue et le remercie pour soutien inconditionnel et pour sa longue carrière au service de la commune de Saint-Martin-Bellevue.

Monsieur le Maire salue par la même occasion les anciens maires délégués présents dans la salle ainsi que tous les élus qui lui ont apporté leur soutien tout au long de cette difficile campagne.

**Monsieur le Maire invite ensuite à procéder à l'élection du maire délégué de Thorens-Glières et demande s'il y a des candidats.**

Madame Delphine ZANNINI et Madame Céline BURDIN sont candidates.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- *Suffrages exprimés : 33 (majorité absolue : 17)*
- Ont obtenu :
  - Delphine ZANNINI : 25 voix
  - Céline BURDIN : 6 voix
  - Christian ANSELME : 1 voix
  - Francis AUBERT : 1 voix

**Ainsi, compte-tenu de ces résultats, le Conseil municipal :**

- **DÉCLARE Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY maire délégué de la commune déléguée d'Aviernoz et immédiatement installé dans ses fonctions**
- **DÉCLARE Monsieur Patrice MEYNET maire délégué de la commune déléguée d'Evires et immédiatement installé dans ses fonctions**
- **DÉCLARE Madame Catherine MERCIER-GUYON maire déléguée de la commune déléguée des Ollières et immédiatement installée dans ses fonctions**
- **DÉCLARE Madame Christelle ALESINA maire déléguée de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue et immédiatement installée dans ses fonctions**
- **DÉCLARE Madame Delphine ZANNINI maire déléguée de la commune déléguée de Thorens-Glières et immédiatement installée dans ses fonctions après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

## **6. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire propose, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, 9 adjoints. Il précise que le vote par scrutin secret n'est plus obligatoire.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE de porter à 9 le nombre d'adjoints au maire de Fillière.**

## **7. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire invite alors au vote des adjoints et précise qu'il s'agit d'un scrutin de liste qui doit respecter la parité et le nombre d'adjoints, le cas échéant 9.

Monsieur le Maire annonce la candidature d'une liste, composée de neuf élus : Monsieur Antoine GRANGE, Madame Nicole BOCQUET, Monsieur Jean-Charles MAXENTI, Madame

Bénédicte BENEDETTI, Madame Catherine MERCIER-GUYON, Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY, Madame Christelle ALESINA et Monsieur Aymeric DAUBERCIES.

Monsieur le Maire précise que la liste doit être distribuée à tout le monde avant de procéder au vote.

Madame Céline Burdin annonce qu'ils proposent une liste alternative afin qu'il y ait une représentation des résultats des élections municipales.

Monsieur le Maire rappelle que la liste doit être composée de 9 noms.

Madame Céline BURDIN explique que le nombre de sièges majoritaires et la prime majoritaire font que la liste du Maire est très largement représentée. Cependant, les résultats ont aussi démontré qu'il y a une partie des habitants qui ont voté pour d'autres listes.

Les élus de la minorité proposent ainsi de rajouter la minorité pour représenter certaines listes. Ils soumettent donc la liste suivante : Monsieur Antoine GRANGE, Madame Nicole BOCQUET, Monsieur Jean-Charles MAXENTI, Madame Catherine MERCIER-GUYON, Monsieur Florian THABUIS, Madame Christelle ALESINA, Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY, Madame Céline BURDIN et Monsieur Philippe MACHEDA.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recueillir l'accord des élus pour figurer sur une liste. Il propose en conséquence de solliciter leur avis à ce sujet, tout en précisant qu'il ne pense pas qu'ils souhaitent être inscrits sur deux listes.

Madame Céline BURDIN indique que sa proposition visait à présenter une alternative.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des règles à respecter en démocratie et qu'il n'est pas possible de mettre sur une liste des personnes qui ne sont pas consentantes. Il invite donc les élus ayant été nommés sur la seconde liste à se prononcer sur le souhait, ou non, de figurer sur deux listes.

Monsieur Antoine GRANGE annonce que conformément à ce qu'il a été discuté au sein du groupe majoritaire, il ne souhaite pas figurer sur la seconde liste.

Madame Nicole BOCQUET ne souhaite également pas être sur la seconde liste.

Monsieur Jean-Charles MAXENTI indique que son inscription sur une première liste ne lui paraît pas compatible avec une inscription sur une seconde liste.

Madame Catherine MERCIER-GUYON ne souhaite pas être sur la seconde liste.

Monsieur Florian THABUIS ne souhaite pas être sur la seconde liste.

Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY ne souhaite également pas être sur la seconde liste.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a donc qu'une seule liste et appelle donc les membres de l'assemblée à procéder au vote, à l'appel de leurs noms, et sous la surveillance des deux assesseurs désignés en début de séance.

*Déroulé du vote puis dépouillement et annonce des résultats :*

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 6
- *Suffrages exprimés : 25 (majorité absolue : 13)*
- Ont obtenu :
  - Liste n°1 : 25 voix

**L'unique liste menée par Antoine GRANGE est donc déclarée élue.**

Leurs futures délégations sont ensuite déclinées par Monsieur le Maire :

- Monsieur Antoine GRANGE sera 1er adjoint à l'aménagement et l'économie de proximité,
- Madame Nicole BOCQUET sera 2ème adjointe à l'environnement, l'agriculture et la transition écologique,
- Monsieur Jean-Charles MAXENTI sera 3ème adjoint à la voirie, les espaces verts et la pauvreté urbaine,
- Madame Bénédicte BENEDETTI sera 4ème adjointe à l'enfance-jeunesse,
- Monsieur Florian THABUIS sera 5ème adjoint aux finances et aux marchés publics,
- Madame Catherine MERCIER-GUYON sera 6ème adjointe à la culture, au patrimoine et à la communication,
- Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY sera 7ème adjoint aux bâtiments,
- Madame Christelle ALESINA sera 8ème adjointe à l'action sociale et au bien-vieillir,
- Monsieur Aymeric DAUBERCIES sera 9ème adjoint à la vie associative.

**Ainsi, compte-tenu de ces résultats, le Conseil municipal :**

- **DÉCLARE** que sont élus adjoints au maire de Fillière :

**1er adjoint : Monsieur Antoine GRANGE**

**2ème adjointe : Madame Nicole BOCQUET**

**3ème adjoint : Monsieur Jean-Charles MAXENTI**

**4ème adjointe : Madame Bénédicte BENEDETTI**

**5ème adjoint : Monsieur Florian THABUIS**

**6ème adjointe : Madame Catherine MERCIER-GUYON**

**7ème adjoint : Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY**

**8ème adjointe : Madame Christelle ALESINA**

**9ème adjoint : Monsieur Aymeric DAUBERCIES**

## **8. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Avant de procéder à la désignation des conseillers délégués, Monsieur le Maire adresse une précision sur le futur fonctionnement des indemnités. Les maires délégués n'auront pas d'indemnités de maires délégués mais les indemnités d'adjoints au maire et de conseillers délégués, selon leur statut.

Il annonce par la suite la désignation de 7 conseillers délégués, bien que ces désignations ne donnent pas lieu à un vote du conseil municipal.

**Ainsi, le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de la désignation en tant que conseillers municipaux délégués, ainsi que de leurs attributions, de :

**Monsieur Christophe BERTHOLIO (Sécurité, proximité, cadre de vie)**

**Monsieur Jacques BOCQUET (Cérémonies et manifestations officielles)**

**Monsieur Nicola BOLLARD (Vie locale)**

**Monsieur Alexandre LONGERAY (Infrastructures et réseaux publics)**

**Monsieur Patrice MEYNET (Numérique)**

**Madame Audrey VEYRAT-MASSON (Affaires scolaires)**

## **9. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE ELU**

Suite à toutes ces élections, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour, et fait la lecture aux membres de l'assemblée de « charte de l'élu local » prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT et de ses principes déontologiques (droits et devoirs notamment).

\*\*\*

À l'issue de la lecture de la charte de l'élu local, Monsieur le Maire souhaite prendre la parole avant de clore la séance.

*« Je mesure vraiment pleinement l'honneur qui m'est fait ce soir et qui est fait à tous les élus qui ont reçu une délégation. Y a-t-il plus belle charge que celle de servir un territoire où l'on a passé toute sa vie, que de servir des habitants qui nous sont chers, qui pour beaucoup sont des amis, des visages familiers, des présences qui ont accompagné notre parcours.*

*C'est avec une émotion sincère que je m'adresse à vous aujourd'hui. La responsabilité que vous me confiez, que vous nous confiez, me touche et me touche profondément car elle a ses racines dans une histoire commune, dans des liens tissés au fil des années, dans un attachement partagé notre commune.*

*Je tiens à remercier chaleureusement les Filliérois et les Filliéroises pour leur confiance et en présence à nos côtés.*

*Je remercie également les membres de nos familles ainsi que les nouveaux élus qui composent désormais le Conseil municipal.*

*Je suis convaincu que chacune et chacun d'entre eux est ici pour servir l'intérêt général, pour débattre de manière constructive et pour faire avancer notre commune. Les 33 élus que nous sommes représentent l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés les 15 et 22 mars et chacun d'entre nous en est le porte-parole légitime.*

*Je veux bien sûr saluer mes colistières et colistiers avec qui je travaille depuis plus de 7 mois dans un esprit de confiance, de détermination et de convivialité.*

*Aujourd'hui, cette belle aventure humaine se transforme en mission : celle d'améliorer le quotidien de nos concitoyens, de leur apporter les services et les infrastructures dont ils ont besoin, de les écouter et d'être à leur côté. Notre devoir n'est pas toujours de dire oui mais d'être juste et équitable, d'être digne de la confiance qui nous a été accordée*

*Nous avons entendu les attentes, les interrogations, parfois les critiques.*

*La proximité sera au cœur de ce mandat.*

*Avec les agents communaux, les directeurs de service et notre directrice générale des services qui sont à mes côtés et que je tiens à remercier pour leurs compétences et leur engagement pour le service public, nous nous mettrons immédiatement au travail pour mettre en œuvre nos priorités.*

*Notre commune et les 5 villages qui la composent ont su cultiver au fil du temps des valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés : la solidarité, l'ouverture, la tolérance et l'humanisme. Nous serons fidèles à ces valeurs comme à notre histoire.*

*Nous déploierons toute notre énergie pour rendre Fillière encore plus belle, plus attractive et plus résiliente. Nous continuerons d'être aux côtés des formidables bénévoles qui font vivre nos associations, de nos jeunes, des familles, des aînés et de toutes les forces vives de la commune : agriculteurs, commerçants, artisans, professions de santé.*

*Dans un monde souvent traversé par le doute et les incertitudes, notre commune doit rester un lieu de stabilité, de solidarité et d'espérance/*

*Nous aurons à cœur de préserver ce qui fait sa force, son identité, sa vitalité, son esprit de convivialité tout en regardant résolument vers l'avenir avec lucidité et ambition.*

*La tâche qui nous attend exigeante mais ô combien exaltante. Nous nous efforcerons chaque jour d'être digne de la confiance que vous nous avez accordée.*

*Rien de durable ne se construit sans confiance. Rien de grand ne se réalise sans engagement collectif. C'est uni que nous réussirons. Vive la République et vive Fillière. »*

Monsieur le Maire clôt ce conseil en rappelant la date du prochain conseil, le 7 avril à 19h30, et remercie une nouvelle fois le public.

\*\*\*

La Secrétaire,  
**Christelle ALESINA**



Le Maire,  
**Christian ANSELME**

